

2021

RAPPORT ANNUEL



RAPPORT ANNUEL 2021 FOODWATCH FRANCE

Édito	3
Qui est foodwatch ?	4
Financement	5
Arnaques sur l'étiquette	6
Scandales alimentaires	8
Alimentation et santé	10
Lobbies et multinationales	13
foodwatch dans les médias	14

Rapport annuel 2021

Publication de foodwatch France, association loi 1901 enregistrée au registre national des associations, SIRET 79506716400025 © foodwatch France

Conseil d'administration : Stéphanie Anker (présidente), Joëlle Le Vourc'h (trésorière), Anne-Marie Schmit (secrétaire), Loïc Cadin (administrateur), Kathy Abiteboul (administratrice)

Directrice de la publication : Karine Jacquemart

Ont collaboré à cette publication : Camille Dorioz, Ingrid Kragl, Karine Jacquemart

Crédits : Antoine Piechaud, Soulcie (dessins), istockphoto, images 3D (fraude alimentaire) tirées de la vidéo réalisées par le collectif Toutenanim (Julien Bouquet - Réalisateur ; Thomas Milvaux - 3D Artist ; Leonard Dimanche - 3D Artist ; Rémi Carles - 3D Artist ; Thomas Arnould - Animateur ; Robin Beaumont - Animateur ; Olivier Royer - Animateur ; Clement Martin - Animateur)

Contact : foodwatch France - 53 rue Meslay 75003 Paris - info@foodwatch.fr - Tél +33 (0) 1 43 20 86 49
www.foodwatch.fr

EDITO

QUE MIJOTONS-NOUS ENSEMBLE ? RÉTROSPECTIVE 2021.

Notre association est devenue un important **contre-pouvoir citoyen face aux dérives de l'industrie agroalimentaire**.

En 2021, nous avons dépassé le cap de 350 000 personnes qui suivent et soutiennent nos actions, qui pèsent pour œuvrer à une alimentation plus saine pour toutes et tous.

ENSEMBLE, NOUS CHASSONS POLLUANTS ET CONTAMINANTS DE NOS ASSIETTES.

Additifs controversés, glyphosate, dérivés de pétrole dans les bouillons cubes... les substances potentiellement dangereuses pour la santé sont encore trop souvent autorisées dans nos assiettes. L'objectif est donc de faire du ménage :

- foodwatch a de nouveau lancé l'alerte avec des **tests en laboratoire** sur 152 produits achetés en Europe, dont 30 en France : un sur huit était contaminé par de toxiques dérivés du pétrole potentiellement cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens, les hydrocarbures d'huiles minérales aromatiques (MOAH).

Ces révélations ont obligé les décideurs à mettre ce sujet en priorité à l'agenda politique européen.

Décision attendue en 2022.

- Nous avons obtenu en 2021 l'interdiction en Europe du colorant E171, potentiellement cancérigène.

Une belle victoire collective.

- Les prochains sur notre liste : les additifs à base de nitrites et de nitrates (E249, E250, E251, E252).

ENSEMBLE, NOUS FAISONS FRONT CONTRE LES LOBBIES DE L'AGROALIMENTAIRE.

Justement, prenons l'exemple du lobby des industriels de la charcuterie, la FICT, qui a préféré tenter de bâillonner la mobilisation pour l'interdiction des additifs nitrés plutôt que de s'engager vers une alimentation plus saine.

Leur méthode ? Une stratégie - trop - classique de désinformation et une cabale judiciaire contre l'application Yuka, associée à foodwatch dans cette campagne avec la Ligue contre le cancer. Pari raté puisque cette tentative d'intimidation a plutôt fait redoubler la mobilisation, avec plus de 360 000 signataires de notre pétition.

ENSEMBLE, NOUS BRISONS LE TABOU DE LA FRAUDE ALIMENTAIRE. En mars 2021, c'est avec une **enquête de longue haleine**, « Manger du faux pour de vrai, les scandales de la fraude alimentaire », que notre directrice de l'information, Ingrid Kragl, a levé le voile sur des pratiques bien peu ragoûtantes : thon « rafraîchi » avec des injections de produits chimiques, pesticides contrefaits, épices frauduleuses, etc. Un juteux business mais surtout, une impressionnante omerta.

Et ENSEMBLE 2021, c'est aussi notre victoire pour obtenir l'interdiction en Europe de l'élevage en cage, des enquêtes sur le financement de la présidence française de l'UE, des actions de terrain pour défendre le Nutri-score, des arnaques sur l'étiquette dénoncées, avec une loi enfin votée pour mieux encadrer le made in France sur les produits alimentaires mais aussi des milliers de messages d'encouragements, de remerciements, d'alerte...



Merci. Vous savoir à nos côtés décuple notre détermination et garantit notre indépendance. Ensemble, continuons à faire bouger les lignes.

Karine Jacquemart,
directrice générale
foodwatch France

QUI EST FOODWATCH ?

Fondée en 2002 en Allemagne par Thilo Bode en réaction au scandale de la vache folle, foodwatch est également aux Pays-Bas depuis 2009, en France depuis 2013, à Bruxelles, et en Autriche depuis fin 2020. foodwatch est une ONG indépendante européenne. En France, c'est une association Loi 1901.



L'équipe de foodwatch France (de gauche à droite) : Marion (responsable des campagnes digitales), Emma (chargée de projets web et webmarketing), Karine (directrice), Quentin (responsable administratif et financier), Ingrid (directrice de l'information), Davila (chargée base de données et relations donateurs.trices), Camille (responsable de campagnes).

MISSION

foodwatch défend les droits des citoyens et citoyennes à plus de transparence dans le secteur alimentaire et à l'accès à une alimentation saine.

A travers ses actions de lanceur d'alerte et de mobilisation, foodwatch fait la lumière sur les pratiques de l'industrie alimentaire afin qu'elles changent et que les autorités publiques fassent véritablement respecter nos droits.

Face à l'opacité du marché alimentaire en France et en Europe, nous menons des enquêtes pour révéler des informations et scandales au grand jour. Face à l'impunité, nous nommons et exposons les responsables pour qu'ils rendent des comptes. foodwatch développe

ainsi un véritable contre-pouvoir citoyen face aux lobbies de l'industrie agroalimentaire et crée un espace de débat public, là où il est trop souvent confisqué.

Nos activités couvrent des thèmes variés liés à notre alimentation : scandales et fraudes alimentaires, transparence sur l'étiquetage et emballages trompeurs, impact de notre alimentation sur la santé, menaces des accords de libre-échange, etc.



LANCEURS D'ALERTE

foodwatch a rejoint la Maison des lanceurs d'alerte (MLA) en 2021. Depuis sa création, foodwatch lance l'alerte dans le domaine de l'alimentation. Parce que l'accès à l'information est clé, nous nous sommes aussi engagés pour défendre nos libertés fondamentales en co-signant des tribunes de soutien aux côtés d'autres organisations, en nous opposant à la cellule Demeter (qui vise à intimider quiconque voudrait dénoncer l'impact du système agricole industriel sur notre santé, notre environnement et le bien-être des animaux), en dénonçant les procès-bâillons intentés pour faire taire ceux et celles qui lancent l'alerte, en défendant une réglementation qui protège réellement les lanceurs d'alerte comme il se doit.

La Maison des Lanceurs d'Alerte compte 26 membres, essentiellement des associations et syndicats. Son équipe d'avocats et juristes accompagne, conseille et défend les lanceurs d'alerte. Au sein du Comité consultatif des lanceurs d'alerte de la MLA siègent notamment Irène Frachon (scandale du Mediator) ou Marine Martin (scandale de la dépakine).

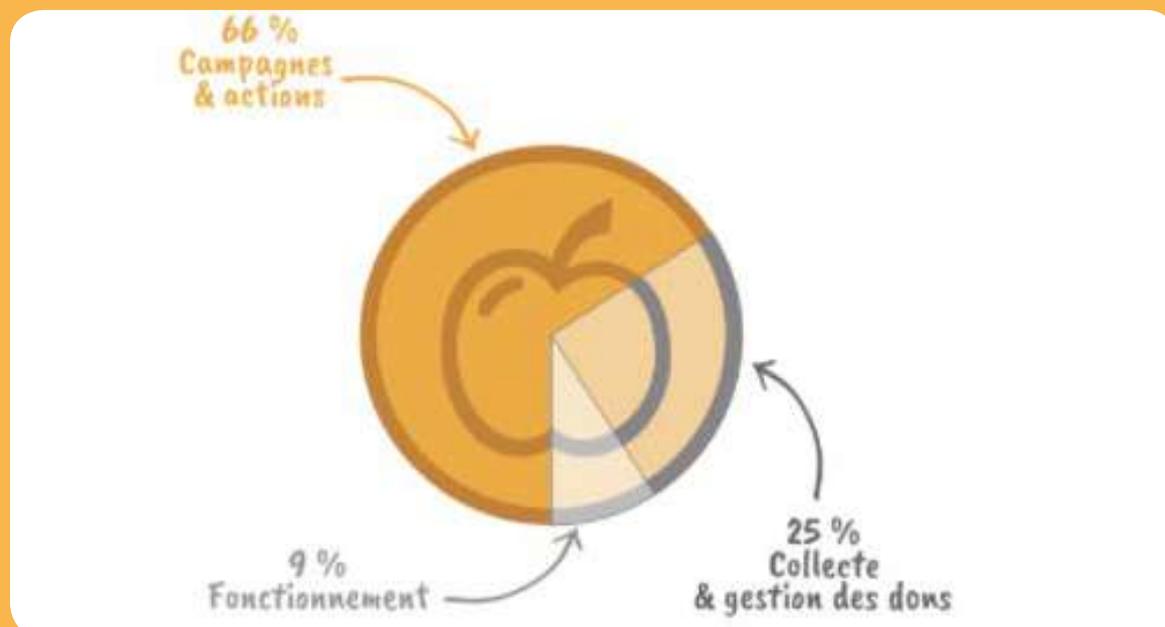
FINANCEMENT DE FOODWATCH – 100% INDEPENDANT

L'indépendance est l'un des piliers de foodwatch, y compris lorsqu'il s'agit de notre financement. Pour garantir cette indépendance, foodwatch refuse toute subvention publique, ou d'entreprises qui pourraient présenter le moindre conflit d'intérêt.

C'est grâce au soutien de nos donateurs et donatrices, citoyens et citoyennes acteurs du changement que nous pouvons mener nos enquêtes, travailler avec des avocats et autres experts, faire des tests en laboratoires, publier dossiers et révélations et tout simplement mener les combats nécessaires pour protéger notre alimentation.

Merci. Plus nous sommes nombreux, plus notre voix en tant que contre-pouvoir citoyen a du poids.

UTILISATION DE NOS RESSOURCES ET DE VOS DONS *



66% de nos dépenses concernent le cœur de notre mission : nos campagnes et actions

Enquêtes, publications, conférences de presse, actions de mobilisation et de sensibilisation, actions de plaidoyer, actions en justice, informations et débats sur les réseaux sociaux... **foodwatch milite avec vous et pour vous** pour plus de transparence et pour une alimentation saine pour toutes et tous.

25% de nos dépenses sont engagées pour la collecte et la gestion des dons

Suivi et gestion des dons, communication avec les donateurs et donatrices et recherche de nouveaux donateurs et donatrices pour garantir notre indépendance à 100% - foodwatch n'accepte pas de subventions publiques ni de dons d'entreprises qui peuvent présenter le moindre conflit d'intérêt.

9% de nos dépenses nous permettent de faire fonctionner notre association

Loyers, électricité, consommables, informatique...

Nous nous efforçons au quotidien de limiter ce poste de dépenses.

*Chiffres basés sur notre utilisation en 2020. Le dossier financier finalisé et validé par le rapport du commissaire aux comptes sera disponible mi-2022 et consultable en ligne sur <https://www.foodwatch.org/fr/a-propos/financement/>



ARNAQUES SUR L'ÉTIQUETTE



Le problème

L'imagination de certains industriels pour induire en erreur le consommateur et gonfler leurs marges est sans limite. Sur les emballages, ces pratiques abusives ne sont pas l'exception. Et pourquoi s'en priver, puisque ce n'est pas sanctionné ? La législation n'est pas appliquée de manière assez stricte. Résultat : les rayons des supermarchés regorgent d'arnaques sur les étiquettes et vous êtes de plus en plus nombreux à nous alerter sur ce sujet.

Face à ce genre d'abus, en tant que contre-pouvoir citoyen, nous sommes votre porte-voix.



Ensemble, nous agissons

En 2021, nous avons épingle : des mayonnaises allégées plus sucrées (jusqu'à quatre fois), plus salées (deux fois) et diluées à l'eau que leur format standard, des marques pour qui toutes les excuses

sont bonnes pour afficher drapeau ou la carte de France sur leur produit. Cerise sur l'arnaque, nous avons mis en lumière la pire arnaque de Noël avec l'élection de la « Casserole d'or 2022 ».

Voilà près de huit ans déjà que foodwatch France traque et dénonce les arnaques sur les étiquettes, avec le soutien de centaines de milliers de personnes. Aujourd'hui, les acteurs de l'industrie agroalimentaire savent que notre communauté les observe attentivement à travers tout le territoire, à tous les étages des rayons des supermarchés. Les médias s'emparent de plus en plus du sujet et nos demandes trouvent de plus en plus d'écho. Avec nos campagnes et la publication de « jeudi arnaques » sur les réseaux sociaux, la pression citoyenne augmente sur les fabricants et distributeurs. Des politiques aussi commencent à se saisir de cette problématique. Si notre calendrier du vent 2020 avait fait parler de lui dans les travées de l'Assemblée nationale, en 2021 les parlementaires ont posé les premières pierres à un meilleur contrôle des arnaques au made in France.

Pour le 14 juillet, nous avons fait honneur aux couleurs de la France avec le lancement d'une nouvelle campagne sur le marketing made in France. Carte de France, drapeau français, adresse française, mis en avant d'un ingrédient français, tout est bon pour induire en erreur le consommateur sur la véritable origine des produits que l'on achète. Vous êtes plus de 35 000 à avoir signé notre pétition et

cela a fini par payer. Le 4 octobre 2021, les députés et sénateurs ont décidé de réglementer l'usage des drapeaux et autres symboles français sur les emballages des produits alimentaires. Sans aller aussi loin que nous le souhaitons, c'est un véritable premier pas. Les arnaques au made in France les plus scandaleuses devraient disparaître de nos rayons. En 2022, gardons l'œil ouvert afin de s'assurer de la mise en place de cette nouvelle réglementation. L'année s'est achevée avec une nouvelle opération : l'élection de la Casserole d'or, la pire arnaque sur l'étiquette de Noël 2021. 5 produits, 5 types d'arnaque étaient représentées : de l'huile de palme masquée dans de l'Oasis, 5 additifs pour des œufs de lompe au marketing chic de Nordland, Labeyrie et son confit d'oignon hors de prix, les plus de 60% de vide des dés de saumon Lidl, et le foie gras en conserve E. Leclerc avec un



conservateur controversé. Près de 15 000 votes ont été enregistrés, et avec 46% des voix c'est Oasis qui a remporté la palme. Une campagne qui aura permis aussi d'obtenir de Lidl un engagement à réduire le vide de son packaging.

Un cru 2021 réussi, puisque certaines marques ont changé leurs pratiques et que toutes les autres savent qu'on les observe et qu'on peut dénoncer leurs abus à tout moment dans l'année. Par-dessus tout, **les responsables politiques ont commencé à agir pour ce que nous voulons tous : plus de transparence.**

NOTRE IMPACT EN 2021

5 fabricants épinglés se sont engagés à changer leur marketing et les parlementaires français ont décidé de mieux encadrer les arnaques au made in France.



Pourquoi il faut continuer

Faire reconnaître le manque de transparence par les responsables politiques, c'est déjà un premier pas. Mais le chemin est encore long pour obtenir les changements attendus dans la réglementation, et surtout faire appliquer plus strictement les règles existantes.

Du côté des industriels, certains font toujours la sourde oreille. Comme Oasis, qui ne démord pas que la présence d'huile de palme dans leur produit « pêche abricot » choque les consommateurs et qu'ils ne veulent plus découvrir ce type d'information après en avoir consommé. La marque a tenté de justifier cette arnaque sur l'étiquette sans vouloir changer ni le produit ni la recette.

Les actions de foodwatch et la mobilisation citoyenne sont plus que jamais nécessaires pour pousser les fabricants et distributeurs à être plus honnêtes, aboutir à des réglementations plus protectrices et à des sanctions pour obtenir plus de transparence.

La campagne Arnaques sur l'étiquette n'est pas une simple bagarre sur le marketing. Elle défend le droit de toutes et tous à savoir ce qu'il y a dans nos assiettes.





SCANDALES ALIMENTAIRES



Le problème

Sur le papier, la législation alimentaire de l'Union européenne - le règlement (CE) 178/2002 - est censée offrir aux consommateurs un niveau élevé de protection. **Dans les faits, les scandales s'enchaînent** pourtant avec un schéma quasi immuable : trop souvent, des entreprises, des laboratoires savent mais se gardent bien de communiquer publiquement, des aliments non-conformes ou dangereux pour la santé sont mis sur le marché puis rappelés alors qu'ils ont déjà été mangés.

Ensemble, nous agissons

En 2021, deux gros scandales ont tout particulièrement occupé nos équipes.

L'oxyde d'éthylène, ce désinfectant cancérigène, mutagène et reprotoxique, a contaminé des milliers d'aliments vendus et consommés partout en Europe où son utilisation est pourtant interdite.

La fraude a été mise au jour par la Belgique fin 2020 avec des graines de sésame fortement contaminées provenant d'Inde. Le scandale s'est ensuite révélé d'une ampleur inimaginable avec des produits importés du Vietnam, de Chine, de Jordanie ou encore de Turquie. En France, plus de 17.000 aliments sont pour l'instant rappelés - du sésame aux glaces en passant par le poivre, échalotes, café, pain, biscuits, plats préparés, bio comme conventionnel -, dont beaucoup consommés par les enfants. Nous avons



été auditionnés par le Sénat à ce sujet.

Le 28 juin 2021, nous avons dû tirer la sonnette d'alarme car certains pays européens voulaient laisser s'écouler sur le marché de l'UE des produits qui contenaient des ingrédients traités illégalement à l'oxyde d'éthylène, sous prétexte que la contamination du produit fini était en-dessous du seuil détectable. Nous avons alerté Bercy et la Commission européenne qui, le 16 juillet, nous a donné raison : tous les États membres devaient rappeler massivement les produits contaminés. Il a fallu se battre pour faire appliquer la loi.



La fraude alimentaire : les « faux » aliments ou aliments fraudés ne devraient jamais finir dans nos estomacs et pourtant. Supermarchés, restaurants, marchés, magasin du coin ou en ligne... les autorités en dénichent partout. Poulet gonflé à l'eau, thon avarié injecté d'additifs pour avoir l'air frais, faux miel, tomates espagnoles étiquetées françaises, faux labels de qualité, faux bio... la fraude alimentaire est partout et ces produits contrefaits, contaminés ou illégaux se retrouvent dans votre assiette. C'est devenu un business très juteux où le risque de se faire coincer reste mince.

En 2021, nous avons publié une grosse enquête parue aux éditions Robert Laffont et saluée par la presse : « Manger du faux pour de vrai. Les scandales alimentaires » rédigé par notre directrice de l'information, Ingrid Kragl. Le sujet est tabou en France. Impossible de savoir quels sont précisément les produits concernés, où ils sont vendus, en

quelle quantité. Nous avons lancé une nouvelle campagne avec une vidéo en animation 3D et doublée par la voix de Jérôme Bonaldi. Par le biais d'une pétition que vous êtes plus de 42.000 à avoir déjà signé, nous avons interpellé interpellé

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, en leur rappelant que les citoyens ont le droit d'accéder à toute la transparence sur ces fraudes dont l'importance fait frémir.

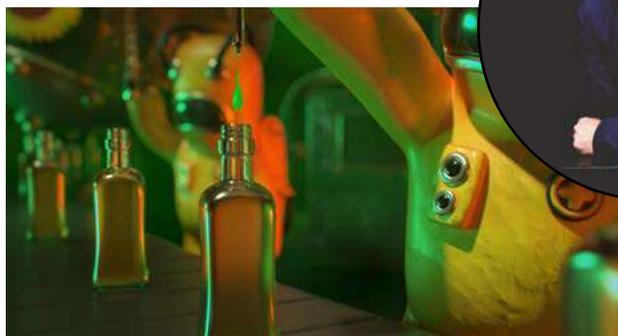
LE CHIFFRE

Moins 33% d'inspections sur la sécurité sanitaire des aliments entre 2012 et 2019.

Source : rapports annuel de la DGAL (Direction générale de l'alimentation, ministère de l'Agriculture)

Pourquoi il faut continuer

Scandale après scandale, on voit les principaux acteurs échapper à leurs responsabilités et à toute sanction. Avec l'oxyde d'éthylène, la question de la responsabilité des fabricants, importateurs, distributeurs est totalement éludée dans cette affaire qui concerne maintenant des dizaines de pays. Alors que les fraudes alimentaires se multiplient en France et en Europe, les autorités semblent débordées. Pourtant, agir contre le trafic de ces faux aliments est un choix hautement politique. Nous allons continuer de nous battre pour exiger de la transparence, des moyens à la hauteur de l'enjeu, des sanctions dissuasives et publiques et pour que les industriels rendent des comptes.





ALIMENTATION ET SANTÉ



Additifs : les nitrites et nitrates ajoutés dans notre alimentation

Le problème

Depuis fin 2019, foodwatch, Yuka et la Ligue contre le cancer sont mobilisées pour exiger une alimentation sans nitrites ajoutés : l'interdiction des additifs E249 (nitrite de potassium), E 250 (nitrite de sodium), E251 (nitrate de sodium) et E252 (nitrate de potassium) - particulièrement utilisés dans les viandes transformées comme la charcuterie industrielle. Ces additifs peuvent contribuer à la formation dans notre estomac de composés nitrosylés dont des nitrosamines, classées cancérigènes probables pour l'humain par le Centre international de la Recherche contre le Cancer (CIRC) car elles favorisent l'apparition de cancer colorectal, le deuxième cancer le plus mortel après celui des poumons, et de cancer de l'estomac.

Ensemble, nous agissons

Nous voulons manger sans être exposés à un potentiel risque de cancer à cause d'additifs controversés. Vous êtes déjà plus de 367.000 à avoir signé notre pétition adressée aux autorités. Et vous avez été entendu.e.s ! En janvier 2021, la Mission d'information parlementaire sur « les sels nitrités dans l'industrie agroalimentaire » - qui a notamment auditionné foodwatch - a conclu à la

nécessité, pour des raisons de santé publique, de mettre fin aux nitrites et nitrates ajoutés dans la charcuterie. Aujourd'hui, cette mesure est inscrite dans une loi votée à l'Assemblée nationale mais elle ne sera déployée qu'après l'avis - s'il est favorable - de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) attendu pour la mi-2022.

Pourquoi il faut continuer

Cette décision visant à protéger la santé publique n'est pas du goût de la fédération industrielle des charcutiers traiteurs (FICT) qui a assigné en justice notre partenaire Yuka. Derrière cet acronyme se cachent des poids lourds : les personnes qui pilotent la FICT sont aussi les dirigeants de marques comme Aoste, Bigard-Charal, Brocéliande, Bordeau Chesnel, Cochonou, Herta, Lechef Traiteur, Madrange, Montagne Noire, Maison Prunier, Justin Bridou, Pierre Schmidt et Popy... prêts à protéger leur business avant tout.

Le Nutri-Score doit devenir obligatoire

Le problème

Les études scientifiques le prouvent : les informations nutritionnelles figurant sur la face avant de l'emballage aident à choisir des produits plus sains. Le logo Nutri-Score n'est pas parfait mais il est très utile. D'ailleurs, le 1er septembre 2021, le

Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS (CIRC) a exhorté l'Union européenne à rendre le Nutri-Score obligatoire partout en Europe afin d'aider les consommateurs à réduire leur risque de maladies non transmissibles telles que le cancer. Pour l'instant, l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Espagne, le Luxembourg et les Pays-Bas ont adopté le Nutri-Score. Toutefois, étant donné qu'une obligation légale au seul niveau national n'est pas possible en vertu du droit européen, le label reste facultatif.



Ensemble, nous agissons

Avec nos collègues des différents bureaux européens de foodwatch, nous avons manifesté (photo) devant le siège de FoodDrinkEurope (lobby à l'échelle européenne) à Bruxelles pour dénoncer l'opposition des représentants de l'industrie agroalimentaire au Nutri-Score.

Pourquoi il faut continuer

La bataille est loin d'être gagnée car les lobbies multiplient les actions de désinformation et sont très mobilisés pour barrer la route à un logo obligatoire tel que le Nutri-Score. Donner une information fiable sur la réelle qualité nutritionnelle de leurs produits est, pour eux, impensable. La Commission européenne a l'intention de proposer un étiquetage nutritionnel obligatoire et harmonisé à l'avant des emballages d'ici à la fin de 2022. Nous restons mobilisés sur ce sujet.

Le glyphosate en 2022 : stop ou encore ?

Le problème

La substance active déclarée du célèbre Roundup de Monsanto-Bayer a été réautorisée pour 5 ans fin 2017. Depuis 2015, cette substance est classée « cancérogène probable » pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'Organisation mondiale de la santé. En 2020, en France, une étude de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) est venue renforcer l'analyse des risques liés au glyphosate. Les débats sont déjà lancés pour prolonger cette autorisation fin 2022 et là aussi, il va falloir se battre.

Ensemble, nous agissons

Emmanuel Macron s'était engagé à sortir du glyphosate en France « au plus tard » début 2021. Il n'a pas tenu cette promesse. Avec une quarantaine d'organisations, nous nous sommes donc mobilisés en lançant une pétition à son attention : vous êtes déjà plus de 488.000 à exiger avec nous que la France s'oppose publiquement au renouvellement de l'autorisation de ce pesticide toxique en Europe.



Pourquoi il faut continuer

Nous avons en face de nous les lobbies parmi les plus puissants et les plus cyniques, prêts à tout pour sauver leur sale business. En fournissant leurs propres études, opaques, pour les dossiers de demande de renouvellement, les fabricants cherchent à créer du doute pour bloquer son interdiction.



Huiles minérales : des dérivés d'hydrocarbures toxiques

Le problème

On trouve dans les rayons des supermarchés des aliments contaminés par des hydrocarbures aromatiques d'huiles minérales (MOAH) dangereux pour la santé mais invisibles à l'œil nu. Les redoutés MOAH, la catégorie la plus toxique de ces dérivés de pétrole, potentiellement cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens, ont notamment été retrouvés dans des cubes bouillon Knorr à des niveaux de contamination très inquiétants dans les cinq pays où foodwatch est présente (France, Allemagne, Belgique, Autriche, Pays-Bas).

Ensemble, nous agissons

Nous testons régulièrement des produits et alertons depuis 2015. En décembre 2021, nos nouveaux résultats sur 152 produits de grande consommation ont montré qu'un aliment sur huit testé par foodwatch est contaminé par ces dérivés de pétrole. Les autorités et les industriels sont au courant mais il n'existe pas, pour l'instant, de réglementation protégeant les consommateurs.trices de ces substances toxiques. Nous avons donc lancé une pétition que tous les citoyens européens peuvent signer, demandant

à la Commission européenne et à tous les États membres de l'Union européenne d'agir, c'est-à-dire de contraindre les industriels à s'assurer qu'ils ne commercialisent que des aliments non-contaminés par ces MOAH. Nous avons aussi demandé le rappel immédiat des produits testés contaminés.

Pourquoi il faut continuer

Unilever, fabricant des produits Knorr qui s'avèrent très contaminés par les huiles minérales, continue de nier tout problème. Pourtant, les

autorités françaises ont ordonné le rappel des produits testés par foodwatch; ce qui prouve que le problème est pris très au sérieux. Et la Commission européenne réunit les États membres pour avancer sur le sujet. Avant la fin de l'année 2022, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) remettra un avis qui devrait permettre à la Commission de légiférer et nous protéger, enfin.

LA BONNE NOUVELLE

Nous étions parvenus avec d'autres organisations à faire suspendre en France le dioxyde de titane E171 (risque cancérigène). Grâce à notre mobilisation, le 8 octobre 2021, la Commission européenne a confirmé qu'il serait interdit partout dans l'UE.





LOBBIES ET MULTINATIONALES



Conflits d'intérêt

Le problème

Nous dénonçons depuis 2019 l'utilisation de sponsors privés par la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne car cela alimente les risques d'influence des multinationales sur les décideurs politiques.

Ensemble, nous agissons

Saisie par une plainte de foodwatch, la médiatrice de l'Union européenne, Emily O'Reilly, a reconnu en 2020 des risques de conflits d'intérêt et le besoin de directives claires. foodwatch a lancé une pétition en septembre 2021 avec l'Observatoire des multinationales et l'ONG bruxelloise Corporate Europe Observatory pour demander à la France de s'engager à ne pas recourir à des parrainages privés lors de la présidence française de l'UE de janvier à juin 2022 : elle a recueilli 45 000 signatures. Le Gouvernement a entendu notre appel mais n'a pas résisté aux cadeaux en prêts de voitures électriques de Renault et Stellantis. Une occasion ratée de montrer l'exemple aux autres Etats membres.

Libre-échange

Le problème

L'Union européenne - Etats membres et Commission - continue sa fuite en avant avec les accords de

libre-échange CETA (avec le Canada) et MERCOSUR (avec le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay) en tête...

Pourtant, ils présentent des dangers pour les droits sociaux et la protection des consommateurs, l'environnement, et même nos principes démocratiques. Ces accords dits « de nouvelle génération » considèrent à peu près tout comme des barrières au commerce à supprimer ou à contourner, y compris les règles sur les pesticides, les OGM, etc.

Ensemble, nous agissons

foodwatch documente et alerte en Europe pour bloquer ces accords. En mars 2021, foodwatch a signé une déclaration conjointe pour s'opposer à l'accord MERCOSUR avec 450 organisations de la société civile des deux côtés de l'Atlantique.

Pourquoi il faut continuer

Les accords de commerce comme le CETA et le MERCOSUR sont des chevaux de Troie que les lobbies utilisent pour remettre en question les règles européennes par exemple sur les pesticides et les OGM, et tenter de bloquer tout renforcement de ces règles sensées mieux protéger les populations et la planète. Emmanuel Macron s'était engagé à tenir compte de la commission indépendante qui a confirmé les nombreux risques sanitaires et environnementaux du CETA. Il n'a pas tenu promesse donc on ne lâche rien.

FOODWATCH DANS LES MÉDIAS

L'année 2021 dans les médias a encore été très focalisée sur la pandémie. Mais nous n'avons pas cessé de manger pour autant. Les médias ont donc continué de relayer largement les informations de foodwatch, commentées par Camille Dorioz, responsable de campagnes, Karine Jacquemart, directrice de foodwatch ou Ingrid Kragl, directrice de l'information. C'est important : pour atteindre le plus grand nombre bien sûr mais aussi parce que la pression médiatique pousse les fabricants et décideurs politiques à (ré)agir. La presse les interpelle, vous informe, partage nos campagnes d'intérêt public.

The collage illustrates the media presence of Foodwatch in 2021. It features several key articles and video segments:

- FAUT-IL CROIRE AU MADE IN FRANCE?** (france-tv/slash)
- ARNQUES SUR L'ÉTIQUETTE** (Le Parisien, Brut Original)
- MAYONNAISES ALLÉGÉES** (Le Parisien, franceinfo)
- Repas de Noël : Attention aux arnaques sur le saumon ou le caviar, alerte Foodwatch** (Le Parisien)
- SOUPES** (Le Parisien)
- PIÈGES DE NOËL** (Le Parisien)
- NOËL : LES PETITES RUSES DES COMMERÇANTS** (LCI)

Throughout the collage, Camille Dorioz is identified as the 'Responsable de campagnes' for Foodwatch. The number '2' in a circle appears next to several screenshots, possibly indicating a second instance or a specific detail highlighted in the original document.

SANTÉ

3

ADDITIFS : NITRITES AJOUTÉS

Marianne

Charcuterie rose : entre Yuka et les lobbies industriels, la guerre des nitrates est déclarée

UE: feu vert à l'interdiction du dioxyde de titane dans l'alimentation dès 2022

FRANCE 24

DIOXYDE DE TITANE (E171)



Reporterre

L'application Yuka subit les attaques du lobby de la charcuterie

ONPP

Camille Dorioz
ONG Foodwatch

Le Parisien

Karine Jacquemart
Directrice générale de l'ONG Foodwatch France

MALBOUFFE : MARKETING CIBLANT LES ENFANTS

Le Parisien

VIDÉO. Oxyde d'éthylène : comment ce pesticide cancérigène interdit en Europe se retrouve dans nos assiettes

BFM TV

CONSUMMATION : DU SÉSAME "EMPOISONNÉ"

Variant Delta : "Au menu national, le faux croissant de demain"

MARCHÉS

Foodwatch dénonce les irrégularités intra-européennes en matière d'oxyde d'éthylène

franceinfo

Alerte sur des hydrocarbures dans l'alimentaire

Capital

Foodwatch : les hydrocarbures aromatiques contaminent un produit alimentaire sur huit

ouest france

Oxyde d'éthylène. Foodwatch accuse la Commission européenne de fermer les yeux

Une planète et des hommes

Pétrole: la trouille dans le potage

L'association Foodwatch révèle que de nombreux produits alimentaires du quotidien sont contaminés par des huiles minérales. Elle demande à l'Europe d'agir.

LE20H TF1

HUILES MINÉRALES TOXIQUES

FRAUDE ALIMENTAIRE

blasi

L'HORREUR DANS NOS ASSIETTES - LES MAFIAS DE LA MALIBU

France

"Manger du faux pour de vrai": le livre choc de Foodwatch dénonce la fraude dans nos assiettes

LCI

INGRID KRAGL
Directrice de Foodwatch

Le Parisien

Le livre qui brise le tabou des faux aliments

L'appétit se perd en lisant

Manger du faux pour de vrai par Ingrid Kragl

Ah ! les lasagnes à la viande de cheval... En 2013, les consommateurs européens apprenaient avec effarement que des margoulins avaient farci de canasson à la place du

Le Télégramme

L'ONG foodwatch veut briser le « tabou » autour des fraudes alimentaires

INGRID KRAGL
Directrice de Foodwatch

Enquête

PHÉNOMÈNES AUX NATURES ÉTONNANTES TRAHISSE LE LIVRE NOIR DES FRAUDES ALIMENTAIRES

SUD RADIO

ET AUSSI LES LOBBIES...

France inter

Ces mécènes qui roulent pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne

LEURACTIV

La présidence française de l'UE va recourir au mécénat d'entreprises

L'EXPRESS

Stellantis et Renault, généreux mécènes de la présidence française de l'UE



LE SPONSORING DU CONSEIL DE L'UE ET LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

■ **foodwatch France**

53 rue Meslay 75003 Paris

+33 (0) 1 43 20 86 49

E-mail : info@foodwatch.fr



foodwatch  **alimente le débat.**

Exercice clos le 31/12/2021

Foodwatch FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de l'association foodwatch France Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association foodwatch France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 avril 2022.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

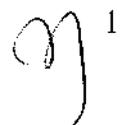
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

- Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

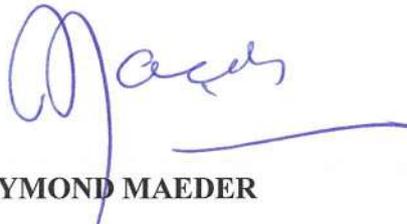
puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

A Paris, le 25 mai 2022

Le commissaire aux comptes



RAYMOND MAEDER



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	26 638	19 400	7 238	3 417	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	61		61	61	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 995		6 995	6 965	
TOTAL (I)	33 694	19 400	14 295	10 443	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 678		6 678	
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 789		13 789	7 665	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances				2 003	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	191 379		191 379	266 721	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 711		10 711	11 135
	TOTAL (II)	222 557		222 557	287 524
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	256 251	19 400	236 851	297 968	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(592 537)	(587 202)	
Excédent ou déficit de l'exercice	722 228	(5 334)	
	Total des fonds propres (situation nette)	129 691	(592 537)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	129 691	(592 537)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		760 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 099	38 833
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	76 643	80 698
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 418	10 973	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	107 160	890 504
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	236 851	297 968
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	722 227,54	(5 334,21)
	(1) Dont à moins d'un an	107 160	130 504
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	150	90
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	668 939	406 431
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	216 006	355 533
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	9 589	8 757	
Total des produits d'exploitation	894 684	770 811	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	468 299	311 978
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 973	12 902
	Salaires et traitements	321 397	297 194
	Charges sociales	113 316	105 018
	Dotations aux amortissements et dépréciations	3 627	3 970
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	12 008	45 590	
Total des charges d'exploitation	932 620	776 652	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(37 936)	(5 840)	

9

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

RESULTAT D'EXPLOITATION		(37 936)	(5 840)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	168	602
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	168	602
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		168	602
RESULTAT COURANT avant impôts		(37 768)	(5 238)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	760 000	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	760 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		760 000	
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	4	96
TOTAL DES PRODUITS		1 654 852	771 413
TOTAL DES CHARGES		932 624	776 748
EXCEDENT ou DEFICIT		722 228	(5 334)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	22 197	11 236
	Bénévolat		
	TOTAL	22 197	11 236
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations	22 197	11 236
	Personnel bénévole		
	TOTAL	22 197	11 236

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

SOMMAIRE	page
- OBJET SOCIAL	08
- NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES	08
- MOYENS	08
- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	10
- REGLES ET METHODES COMPTABLES :	11
- Principes et conventions générales	11
- Changement de méthode	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN :	12
- Etat des immobilisations	12
- Etat des amortissements	13
- Etat des échéances des créances et des dettes	14
- Evaluation des immobilisations corporelles	15
- Evaluation des amortissements	15
- Evaluation des créances et des dettes	15
- Disponibilités en euros	15
- Charges à payer	15
- Charges constatées d'avance	16
- Variation des fonds propres	17
- COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	18
- COMPTE EMPLOIS RESSOURCES	21
- ANNEXE CROD & CER	23



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **236 851** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 654 852** euros
 - un total charges de **932 624** euros

 - dégage un résultat de **722 228** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association FOODWATCH FRANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

OBJET SOCIAL

L'association a pour objet la défense des intérêts des consommateurs, en particulier dans le secteur des produits alimentaires et dans tous les secteurs qui s'y rattachent directement ou indirectement (communication, santé) énergie, environnement...).

NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales de l'association se traduisent par :

- réaliser ou faire réaliser des activités de recherche et d'analyse à caractère scientifique concernant le secteur des produits alimentaires (production, distribution, commercialisation, consommation,...);
- former, conseiller et informer les consommateurs sur toutes pratiques en matière d'alimentation, notamment sur les pratiques de l'industrie agroalimentaire qui nuisent ou sont susceptibles de nuire aux droits et à la santé des consommateurs;
- promouvoir les droits matériels et moraux des consommateurs, en particulier le droit de se voir proposer des produits alimentaires de qualité sans risques pour la santé et le droit de bénéficier d'une information fiable et transparente;
- représenter les consommateurs au niveau local, national et international auprès des pouvoirs publics, des institutions européennes, des instances internationales et de toute autorité ou organisme compétent;
- exercer toute action en justice visant à défendre les intérêts collectifs et individuels des consommateurs, membres ou non de l'association, devant toutes juridictions nationales, européennes et internationales.

MOYENS

- réaliser en toute indépendance des activités de recherche et d'analyse de caractère scientifique;
- informer le public et former les consommateurs sur les résultats de ces recherches et enquêtes par le biais de tous supports, notamment écrits ou électroniques;
- tenir des réunions d'information;
- tenir des permanences;
- exercer des activités d'accueil des consommateurs, d'expertise et de règlement amiable des litiges;

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- organiser des formations, réunions, congrès, conférences, séminaires, colloques...;
- réaliser et diffuser des publications (résultats des recherches, études, analyses, rapports et comptes rendus des réunions, congrès, conférences, séminaires, colloques...;
- organiser des manifestations, des évènements d'ampleur et des campagnes de sensibilisation;
- participer à d'autres publications dont les buts sont conformes à ceux de l'association;
- assurer une représentation effective et permanente des consommateurs et réaliser des démarches auprès des pouvoirs publics, institutions européennes et instances internationales compétentes pour solliciter et provoquer des mesures législatives ou réglementaires nécessaires à la défense et à la promotion des droits des consommateurs;
- le cas échéant, exercer en justice les droits reconnus à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif des consommateurs;
- le cas échéant, demander en justice toute mesure destinée à faire cesser des agissements illicites ou à supprimer dans le contrat ou le type de contrat proposé aux consommateurs une clause illicite;
- le cas échéant, agir devant les juridictions compétentes afin d'obtenir la réparation des préjudices individuels subis par des consommateurs placés dans une situation identique ou similaire et ayant pour origine commune un manquement d'un même professionnel à ses obligations légales ou contractuelles;
- de façon plus générale, mettre en œuvre tous les autres moyens susceptibles de concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Foodwatch Allemagne (fw.eV) a consenti à Foodwatch France (fw.FR) lors de ses premières années de lancement des prêts d'un montant total de 760K. Ces prêts ont fait l'objet d'accords de subordination suivant lesquels ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de fw.FR après remboursement des autres créanciers, ou si le total de l'actif dépasse le montant total des dettes, dette à fw.eV incluse.

Ces prêts ont été intégralement abandonnés en 2021 par Foodwatch Allemagne.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions établies par le Comité de la Réglementation comptable:

- Règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015;
- Règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 qui codifie les règles spécifiques applicables aux associations.

Les dispositions du règlement 2018-06 ont été appliquées dès l'exercice 2020 : il n'y a donc aucun changement de méthode pour 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: Continuité de l'exploitation, Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Pas de changement de méthode sur l'exercice.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	328				328	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	328				328	
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 231		7 449		3 041	26 638
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 231		7 449		3 041	26 638
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A EIRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	61					61
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 965		30			6 995
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 026		30			7 056
TOTAL	29 585		7 479		3 369	33 694

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	328		328	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	328		328	
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	18 814	3 627	3 041	19 400
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 814	3 627	3 041	19 400
TOTAL	19 142	3 627	3 369	19 400

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 995		6 995
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	13 789	13 789	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	10 711	10 711		
TOTAL DES CREANCES	31 495	24 500	6 995	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 099	25 099		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	20 385	20 385		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 779	39 779		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 480	16 480		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	5 418	5 418		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	107 160	107 160			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Annexe libre

Etat exprimé en euros

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation des ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259
Dettes fiscales et sociales	29 997
Autres dettes	5 418
Total	35 675

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		10 711	10 711
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			10 711

9

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2021
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau	(587 202)	(5 334)						(592 537)
Excédent ou déficit de l'exercice	(5 334)	5 334		722 228				722 228
Situation nette	(592 537)			722 228				129 691
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	(592 537)			722 228				129 691

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les tableaux ci après présentent le compte emploi annuel des ressources (CER) 2021, ainsi que le compte de résultat par origine et destination, conformément au règlement ANCn°2018-06.

Une annexe spécifique au CER et au CROD est présentée à la suite des tableaux.

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	150	150	90	90
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	668 939	668 939	406 431	406 431
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	976 006		355 533		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	9 757		9 359		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS					
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS					
Total des produits par origine	1 654 852	669 089	771 413	406 521	
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	612 336	612 336	513 065	406 521
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	239 080	56 753	189 492	
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	77 577		70 124		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 627		3 970		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	4		96		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE					
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
Total des charges par destination	932 624	669 089	776 748	406 521	
EXCEDENT OU DEFICIT	722 228		(5 334)		

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	22 197		11 236	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
Prestations en nature					
Dons en nature					
	Total des produits par origine	22 197		11 236	
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	22 197		11 236	
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
	Total des charges par destination	22 197		11 236	

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1 - MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France		612 336	406 521	150	90
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France					
1.2 Réalisées à l'étranger				668 939	406 431
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		56 753			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS		669 089	406 521	669 089	406 521
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE					
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE					
TOTAL		669 089	406 521	669 089	406 521
RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, legs et mécénat					
- Dons manuels					
- Legs, donations et assurances-vie					
- Mécénat					
1.3 Autres produits liés à la générosité du public					
TOTAL DES RESSOURCES		669 089	406 521	669 089	406 521
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS					
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE					
TOTAL		669 089	406 521	669 089	406 521
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)					
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public					
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice					
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)					

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE	RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Réalisées en France	Bénévolat				
Réalisées à l'étranger	Prestations en nature				
	Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	TOTAL				

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2021	31/12/2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		

3

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

ANNEXE DU CROD (Compte de Résultat par Origine et Destination) et du CER (Compte de l'Emploi des Ressources)

1. PRESENTATION DU CROD et du CER

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER), figure en annexe des comptes annuels, conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.

Le CER de l'exercice 2021 a été établi selon le règlement ANC n°2018-06.

2. METHODE D'ELABORATION

Le CROD est constitué de deux colonnes contenant des informations chiffrées :

- les chiffres concernant les emplois et les ressources présentés dans la colonne « TOTAL » correspondent aux charges et aux produits du compte de résultat au 31 décembre 2021.
- les chiffres indiqués dans la colonne « Dont générosité du public » font ressortir spécifiquement les opérations liées à la générosité du public.

Le CER correspond à la colonne « Dont générosité du public » du CROD et il est constitué de deux parties :

- la partie droite présente les chiffres concernant les ressources collectées auprès du public (« Ressources par origine »).
- la partie gauche présente les chiffres concernant les emplois effectués avec les ressources collectées auprès du public (« emplois par destination »).

Les charges et produits du compte de résultat sont affectés analytiquement à des catégories définies par foodwatch selon leur origine et leur utilisation. Ces catégories sont ensuite affectées aux différentes rubriques du CROD et du CER soit de façon :

- directe > affectable à 100% à une catégorie.
- non directe > affectable en fonction de clés explicitées ci-après.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

3. RESSOURCES

3.1. Ressources liées à la générosité du public (§ 1)

Ces ressources sont définies comme suit par foodwatch France :

- cotisations des membres sans contrepartie - § 1.1
- dons manuels des particuliers non affectés - § 1.2

3.2. Ressources non liées à la générosité du public (§ 2)

Ces ressources sont définies comme suit par foodwatch France :

- contributions financières sans contrepartie - § 2.3 -qui correspondent aux fonds versés par d'autres associations ou fondations sous forme de mécénat, partenariats, ou tout autre concours, et en particulier par foodwatch Allemagne.
- autres produits non liés à la générosité du public- § 2.4 - qui comprennent les produits divers, les remboursements de charges, les produits financiers non issus de la générosité du public et les produits exceptionnels.

Nous rappelons que foodwatch France est une association indépendante et refuse pour cela toute subvention d'entreprises qui pourraient présenter un conflit d'intérêt.

4.EMPLOIS

4.1. Missions sociales (§1)

foodwatch France a pour objet la défense des intérêts des consommateurs, en particulier dans le secteur des produits alimentaires et dans tous les secteurs qui s'y rattachent directement ou indirectement (communication, santé, énergie, environnement...)

Missions sociales réalisées en France / actions réalisées par l'organisme (§ 1.1)

Ce poste inclut :

- des coûts directs :
 - frais liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des campagnes (enquêtes, documentation, actions de mobilisation, rendez-vous de plaidoyer avec des décideurs industriels et politiques, actions en justice, etc...)
 - frais liés aux travaux de communication en lien avec nos campagnes (publications, conférences de presse, suivi des médias, etc...)
 - frais liés à nos communications sur les supports dématérialisés (site internet, réseaux sociaux...)

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- des coûts indirects et donc une quote-part :

- des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié).
- des frais liés à la sensibilisation sur nos campagnes par téléphone (au prorata du temps dédié sur les missions sociales).
- des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur les missions sociales).
- des frais du service donateurs (au prorata du temps dédié des personnes employées sur les missions sociales).

4.2. Frais de recherche de fonds (§2)

foodwatch France a des frais d'appel à la générosité du public (§ 2.1) afin de garantir son indépendance.

Ce poste comprend :

- des coûts indirects et donc une quote-part

- des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié).
- des frais liés au télémarketing (au prorata du temps dédié).
- des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le suivi des donateurs et les campagnes de télémarketing).
- des frais du service donateurs (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le suivi des donateurs et les campagnes de télémarketing).

4.3. Frais de fonctionnement (§ 3)

Ce poste comprend :

- des coûts directs

- frais liés aux membres du bureau du foodwatch (Président, Trésorier et Secrétaire), autres que des rémunérations puisque leurs fonctions sont bénévoles.
- frais de provision comptable sur congés payés.

- des coûts indirects et donc une quote-part

- des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié)

- des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le fonctionnement général de l'association).

5. PRINCIPE D'AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

1. Missions sociales réalisées en France
2. Frais d'appel à la générosité du public (afin de garantir l'indépendance financière de foodwatch France)
3. Frais de fonctionnement

En cas d'insuffisance des ressources de l'exercice, les ressources non utilisées des exercices antérieurs seront affectées aux emplois de l'exercice selon le même ordre de priorité.

6. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature correspondent à une prestation de service fourni gratuitement pour améliorer le référencement de notre site sur internet. Le montant exact de la prestation nous est indiqué par le prestataire.

Cette prestation est directement affectable en missions sociales, dont le site internet est le support central (signatures de pétitions, contenus des campagnes, abonnements à la Newsletter etc...).